



Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés et associations de Seniors (FGCAS)

**Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2024 à 14h30
au CAD**

NB : le document Power Point en annexe, présenté lors de l'Assemblée Extraordinaire du 8 octobre 2024, fait partie intégrale de ce procès-verbal.

Nombre de personnes présentes : 38 personnes représentant 25 associations, 4 personnes de la fédération, 1 représentant Ville de Genève, 1 représentant LYOXA, et 4 personnes du CAD.

Animation : Madame Pauline Meyer

1. Présentation du programme

2. Mot de Monsieur Peter Blanchard, Président a.i.

- Rappel de l'assemblée générale qui a eu lieu en mai 2024.
- Présentation de Madame Pauline Meyer (animatrice CAD) et de Monsieur Robin Staehli (représentant LYOXA).

3. Présentation de la démarche et de ses aspects techniques (voir document joint)

Explications des problématiques rencontrés par la FGCAS et retour sur le groupe de travail pour le cahier des charges ainsi que pour la mission de la fédération et sa restructuration.

4. Présentation de LYOXA par Monsieur Robin Staehli et retour sur la réflexion à la suite de la journée au vert.

5. Explications des modifications apportées aux articles des statuts (voir présentation)

Questions concernant l'art. 16 al. 2 Nouveau :

❖ Combien de membres composent le comité ?

Selon les statuts, sept à neuf personnes le composent, dans l'idéal sept personnes.

❖ Qui décide de la pertinence de la diversité ?

L'assemblée générale élit ces personnes. Se baser sur plusieurs critères différents a pour but d'avoir le plus de représentation et de personnes.

❖ Le terme « en principe » pose question :

S'il n'y a pas quatre personnes selon l'article, nous ne sommes pas hors des statuts. Ce terme donne une ouverture de choix car il permet d'accueillir plus de personnes actives dans un comité, expertes et investies, mais laisse également la possibilité d'accueillir les personnes membres et représentantes du terrain. Cela accorde un équilibre et un lien entre les associations et la fédération.

❖ Est-il préférable de mettre uniquement la 2^e phrase afin que ce soit plus ouvert ?

Il y a un risque qu'il y ait des personnes qui ne connaissent pas le monde associatif.

Question concernant l'art. 17.5 :

- ❖ Pourquoi ne pas mettre deux personnes du comité uniquement ?

Car c'est aussi le rôle du président élu mais cette formulation permet de ne pas bloquer le comité ou l'association concernée c'est pourquoi il est précisé que c'est à *défaut*.

Question concernant l'art. 18.5 :

- ❖ La voix consultative donne-t-elle un droit de vote ?

Non, ce terme signifie que le personnel rémunéré, selon la loi, peut tenir et rendre compte mais n'a pas de voix décisionnelle.

Question concernant l'art. 27.1 :

- ❖ Faut-il mettre « annulent et remplacent » pour annuler les précédentes dispositions ?

Selon la loi, les dispositions juridiques précédentes sont automatiquement supprimées/annulées par ces termes. Il n'y a donc pas lieu de préciser « annulent et remplacent » dans les statuts.

Question concernant l'art. 27.2 :

- ❖ Le terme « à l'exception » ne doit-il pas être modifier pour « sous réserve » ?

Non, ce terme juridique est adéquat pour cet article. Les modifications ont été faites par Madame Jane Bennett et Madame Béatrice Despland (anciennement juriste), membres de la fédération.

6. Approbation des nouveaux statuts

- Art. 10 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 11 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 12 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 13 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 15 et alinéas : 1 abstention
- Art. 16 et alinéas : 2 oppositions et 3 abstentions
- Art. 17 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 18 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 20 et alinéas : approuvé à l'unanimité
- Art. 27 et alinéas : 1 abstention

7. Groupes de travail

- Afin d'implémenter la modification 16.2 des statuts concernant le nouveau rôle des Associations et clubs (les membres) dans la composition du comité. Les membres présents étaient partagés en quatre groupes : Grands Clubs, Moyens Clubs, Petits

Clubs, Entreprise et Autres clubs (Voir annexe pour la composition des groupes).
Chaque groupe a travaillé en atelier, géré par un membre du CAD et un membre du comité de la FGCAS. Le but de chaque groupe était de mettre en place une procédure pour identifier un candidat et un suppléant à présenter à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour entrer dans le comité de la FGCAS. Les remarques de chacun de ces groupes sont :

- Petits clubs : problématiques similaires entre eux : locaux et recrutement notamment. Ils sont toujours représentés mais cela est toujours compliqué au recrutement. Consensus trouvé : Madame Charlotte Cousin de l'Association 3ème optimiste (Jonction) s'est proposé, avec les représentants de 3 autres clubs, à contacter les clubs absents de cette réunion et d'implémenter une procédure pour compléter le comité de la Fédération.

Ainsi, les représentant-e-s sont :

- **Mme Charlotte Cousin** qui transmettra à son comité, Le 3^{ème} Optimiste (Jonction – Ville de Genève). Elle téléphonera pour informer Les Chênes 50 ans & + (Chêne-Bougeries) ainsi que l'Amicale des Aînés d'Avusy (Avusy) et fera la coordination de ce groupe
 - Mme Françoise Gollay qui transmettra à son comité du Club d'Aînés Vignes et Lac (Anières). Elle téléphonera pour informer la société Groupe de Loisirs d'Hermance (Hermance) ainsi que le Club de Loisirs de Corsier (Corsier)
 - Mme Patricia RoCHAT qui transmettra à son comité du Club Sel et Poivre (Vernier). Elle téléphonera pour informer Vigne et Soleil (Satigny) ainsi que Le Coin du Bonheur (Libellules).
 - Mme Elisabeth Saugy qui transmettra à son comité de l'Association Seniors Collex-Bossy (Collex-Bossy).
 - M. Hugo Trelles qui transmettra à son comité du Club des Aînés du Lignon et d'Aïre (Collex-Bossy)
-
- Moyennes associations : **Madame Arlette Gotti et Monsieur Hérard Louis**, de l'Association PLAINPA-VIVANT, convoqueront des moyennes associations le 15 janvier 2025 à 14h30 au CAD.
 - Grandes associations : **Madame Martine Jacquet**, secrétaire du Club des Aînés « Le Vieux Carouge », prendra contact pour faire remonter les recherches dans chacune des grands groupes. Ils sont tous engagés à répondre à la demande du comité et de la fédération.
 - Entreprises : **Madame Corinne Walter**, secrétaire de l'Association des Aphasiques, s'engage à contacter les associations pas présentes et fera un point avec elles. Elle s'occupera de la coordination de ce groupe.

8. Conclusion avec un mot de remerciements de Monsieur Peter Blanchard, Président a.i.



Peter Blanchard Président a.i. FGCAS, Veyrier le 21 octobre 2024